

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2373

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2373 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON 7 RIVE GAUCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE – APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le concept du Management de Centre-Ville et de territoire vise à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des centres-villes et des territoires, et stimuler l'activité économique. Une des vocations principales du management de centre-ville est donc d'animer un partenariat public-privé.

En janvier 2011, dans le cadre du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC), la Métropole de Lyon, en lien avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et les chambres consulaires, a lancé un appel à projets sur l'agglomération lyonnaise pour permettre à de nouveaux territoires d'intégrer la démarche de management de centre-ville.

L'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement (ADC7), à laquelle la Ville de Lyon apportait déjà un soutien technique, logistique et financier depuis 2006, a été retenue dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire du 7^e arrondissement, qui constitue l'une des principales polarités commerciales de la Rive Gauche de Lyon.

Ainsi, en 2011, l'ADC7 est devenue la structure de management du centre-ville du 7^e arrondissement, nommée Lyon 7 Rive Gauche (L7RG).

L7RG a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs, sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7^e arrondissement et cela entre les différents acteurs impliqués. Pour autant, le respect absolu des missions propres à chacun doit être assuré (Etat, Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Mairie d'arrondissement, chambres consulaires, unions commerciales et partenaires privés).

Dans la pratique, le manager de centre-ville doit travailler sur la promotion commerciale du territoire et l'optimisation de l'espace marchand en facilitant la résolution des problématiques liées à l'accessibilité, la signalétique, la propreté, etc. Il doit ainsi développer un plan stratégique et des axes de travail, déterminer le positionnement commercial du quartier au sein de la ville et de l'agglomération, en cohésion avec les partenaires. Il assure la mise en œuvre des actions et leurs évaluations.

Le Conseil d'administration de L7RG comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

L7RG emploie 3 salariés à temps plein.

Depuis sa création et jusqu'en 2015, le plan d'actions de L7RG était structuré autour de 5 grands axes :

- proximité : assurer le lien avec les commerçants et artisans et remédier à leurs problèmes au quotidien ;
- valorisation du tissu commercial : participation aux grands événements du commerce, communication, animation ;
- développement durable : sensibilisation à la consommation d'eau et éclairage dans les commerces ;
- immobilier commercial : rencontres avec les professionnels de l'immobilier commercial, accueil de porteurs de projets ;
- accessibilité : Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), accessibilité des commerces aux personnes handicapées.

D'une manière générale, l'analyse du rapport d'activité 2015 et des précédents ont montré que le plan d'actions de la structure n'a pas évolué depuis sa création en 2009, alors que le contexte lié au management de centre-ville et au développement du 7^e arrondissement a évolué.

De plus, en raison du nombre important d'acteurs impliqués dans le développement commercial du 7^e arrondissement, il a été nécessaire de réviser le positionnement et la complémentarité de L7RG vis-à-vis de ces derniers afin de rendre plus lisible l'action de chacun et gagner en efficacité.

Ainsi, pour l'année 2016, un nouveau plan d'action a été proposé par la structure. L'Association a souhaité prioriser certaines actions au sein de ce nouveau plan afin de respecter le travail de chaque partenaire et tenir compte de l'évolution du territoire.

Ces missions prioritaires, ainsi que les indicateurs d'évaluation, sont les suivants :

Action 1 : Partenariat

- Recherche de nouveaux partenaires privés :

Indicateurs : nombre de nouveaux adhérents au MCV ; augmentation de la part du financement privé dans le budget de la structure.

- Consolider le partenariat actuel :

Indicateurs : nombre de réunions de travail, nombre d'échanges d'information.

Action 2 : Proximité

- Présence renforcée auprès des commerçants, artisans et leurs groupements :

Indicateurs : nombre de rencontres effectuées, thématiques traitées, problématiques résolues.

Action 3 : Environnement urbain

- Veiller à l'environnement urbain et jouer le rôle de relais entre les problématiques du terrain et les acteurs compétents (ex : propreté, sécurité, devantures commerciales...) :

Indicateurs : nombre de réunions collectives organisées, rencontres individuelles, type de problématiques traitées et publics concernés, nombre de problématiques relayées auprès des services compétents.

Action 4 : Implantation

- Structuration de l'offre de services en matière d'accueil de porteurs de projet :

Indicateurs : mise en place et actualisation d'un tableau de suivi, partagé avec les partenaires.

- Accompagnement des porteurs de projet :

Indicateurs : nombre de porteurs de projet suivis, nombre de nouvelles implantations.

Action 5 : Observation

- Observation et suivi de l'offre commerciale en lien avec la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon :

Indicateurs : informations transmises auprès de la DECA permettant la mise à jour de l'observatoire des rez-de-chaussée commerciaux.

- Mise en place d'un outil d'observation de la vacance, des disponibilités immobilières et du turn-over des activités :

Indicateurs : développement d'une bourse des locaux vacants en lien avec les spécialistes de l'immobilier commercial, exploitation des données issues du Guide du commerce.

En complément de la priorisation de certaines actions issues du plan, il est apparu nécessaire de prioriser également les quartiers d'intervention du management de centre-ville.

En effet, le périmètre habituel de L7RG couvre tout le 7^e arrondissement. Ce périmètre semble très grand pour une structure de management de centre-ville et ne correspond pas à une réalité de territoire en matière de flux de consommation, ni de pratiques au quotidien. À titre de comparaison, les autres sites de management de centre-ville concernent des polarités commerciales regroupant 200 à 300 commerçants (à l'exception de la Presqu'île), alors que le 7^e arrondissement compte près de 500 commerçants en rez-de-chaussée (hors restauration et services).

Le 7^e arrondissement compte aussi plusieurs centralités commerciales, anciennes ou en devenir, comme la Guillotière, Jean Macé et Gerland, chacune avec ses propres problématiques. Les quartiers Moncey et Montebello du 3^e arrondissement fonctionnent aussi en lien avec le 7^e arrondissement. La limite administrative entre les arrondissements n'est pas une limite pour le développement commercial. Concernant le quartier de Gerland, celui-ci est en pleine rénovation urbaine et une attention particulière lui est portée par le biais de la Mission Gerland.

Il semble donc plus cohérent de recentrer pour l'année 2016 l'action de L7RG sur la partie Nord du 7^e arrondissement (quartier de la Guillotière / Thibaudière) et une partie du 3^e arrondissement (cours Gambetta, quartier Montebello) afin de gagner en efficacité. Toutefois, L7RG continuera à veiller sur le quartier de Gerland afin de pouvoir être mobilisé, si le besoin se présente.

Le budget prévisionnel de L7RG pour l'année 2016 est de 140 000 € dont 79 200 € proviendront de fonds privés, 58 200 € de fonds publics et 2 600 € de remboursement de Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les recettes propres de L7RG sont issues de la vente de produits (Guide du commerce – 12 000 € et Brocante Plaisir de chiner – 19 000 €).

Par délibération n° 2015/1135 du 1^{er} juin 2015, vous avez accordé à l'Association de management de Centre-Ville Lyon 7 Rive Gauche une subvention de 30 000 €

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur le 7^e arrondissement, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon les années précédentes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Lyon 7 Rive Gauche (dont le siège social est situé Palais de la Mutualité - 1, place

Antonin Jutard à Lyon 3^e), pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon 7 Rive Gauche est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA